

**Direction de l'Administration et des Finances
Sous-direction des achats**

Sous-Direction des achats et des marchés publics

**Appel d'offres international N° AO 02/2018
Fourniture, installation et accompagnement à la prise en main
d'équipements de tests de performance énergétique des lampes,
des réfrigérateurs et des matériaux de construction
dans la zone de l'UEMOA**

Date de limite de dépôt de candidature :
mercredi 12 septembre 2018 à 17h00 (heure de Paris)

Paris, le 30 Juillet 2018

Consultation : <http://www.francophonie.org/-Marches-publics-69-.html>

Contact: aof-02-2018@diffusion.francophonie.org



Table des matières

Introduction	3
1 Clauses générales	7
2 Clauses particulières	11
<u>Article 1</u> : Présentation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	12
<u>Article 2</u> : Présentation de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)	12
<u>Article 3</u> : Présentation de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)	13
<u>Article 4</u> : Maître d'ouvrage	13
<u>Article 5</u> : Objet de l'appel d'offres	13
<u>Article 6</u> : Période de validité	14
<u>Article 7</u> : Contenu des offres	14
7.1 Offre technique	14
7.2 Offre financière	15
<u>Article 8</u> : Propriété des offres	15
<u>Article 9</u> : Entreprise commune et consortium	15
<u>Article 10</u> : Ouverture des offres	15
<u>Article 11</u> : Évaluation des offres	16
11.1 Examen de la conformité administrative des offres	16
11.2 Évaluation technique.....	16
11.3 Évaluation financière.....	16
<u>Article 12</u> : Délai de mise en exploitation	16
<u>Article 13</u> : Critères de sélection des offres	17
13.1 Critères éliminatoires	17
13.2 Critères de sélection	17
<u>Article 14</u> : Méthodologie de sélection des offres	17
<u>Article 15</u> : Pénalités de retard	18
<u>Article 16</u> : Les modalités de paiement	18
Annexes	19
Annexe 1 : Cahier des charges	20
Annexe 2 : Fiche de réponse technique	20
Annexe 3 : Fiche de réponse financière	20

INTRODUCTION

1/ L'Organisation Internationale de la Francophonie, à travers son organe subsidiaire l'IFDD, lance un appel d'offres portant sur la sélection d'un ou plusieurs prestataires pour accompagner le programme régional d'efficacité énergétique UEMOA-OIF (UEMOA-OIF/EE) dans la fourniture, l'installation et l'accompagnement à la prise en main, dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA):

- d'équipements de tests de performance énergétique des lampes (**Lot N°1**) ;
- d'équipements de tests de performance énergétique des réfrigérateurs (**Lot N°2**) ;
- d'équipements de tests de performance énergétique des matériaux de construction (**Lot N°3**).

2/ Est admis à soumissionner tout prestataire qui possède toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de cette demande. **Les prestataires issus de l'espace UEMOA sont vivement encouragés à soumissionner.**

3/ Les personnes morales en liquidation ou en redressement judiciaire ne sont pas admises à soumissionner.

4/ Les offres des candidats doivent être entièrement rédigées en français. Toutefois, la présentation en anglais de documents techniques sera tolérée. De plus, le contrat de prestation de services sera établi en français. Les offres financières (montants hors-taxes et montants toutes taxes comprises) devront être exprimées en Euro (EUR), qui sera aussi la devise utilisée dans le contrat.

5/ Toutes les offres techniques et financières devront être soumises en quatre exemplaires, et réceptionnées par l'Organisation au plus tard le **mercredi 12 septembre 2018 à 17h00 (heure de Paris)**, le cachet de l'OIF faisant foi.

L'offre du soumissionnaire sera transmise dans quatre enveloppes extérieures (une pour chacun des exemplaires de l'offre) portant chacune l'adresse :

**Organisation internationale de la Francophonie
Sous-direction des Achats et Marchés publics**

**Commission des Marchés
N° AO 02/2018**

19-21 avenue Bosquet - 75 007 PARIS - France

« NE PAS OUVRIR NI PAR LE SERVICE COURRIER NI PAR L'ACCUEIL »

Chaque enveloppe extérieure contiendra :

- **Une enveloppe portant la mention « Dossier administratif »** contenant (sur une clé USB, et en format papier) toutes les documentations requises conformément aux dispositions de l'article 4 des clauses générales, et
- **une enveloppe pour chaque lot traité par le soumissionnaire**

- portant la mention :

<p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES N° AO 02/2018</p> <p style="text-align: center;"><u>Offres techniques</u></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Lot 1 <input type="checkbox"/> Lot 2 <input type="checkbox"/> Lot 3 (cocher le lot correspondant)</p> <p style="text-align: center;">Sous-direction des Achats et Marchés publics Commission des Marchés</p> <p style="text-align: center;">« NE PAS OUVRIR »</p>

- et contenant :
 - ✓ **Une enveloppe portant la mention « Offre technique »** contenant (sur une clé USB, et en format papier) le descriptif technique de l'offre et toute autre information utile permettant d'apprécier les conditions d'exécution de la demande. Ce descriptif indiquera clairement les références de l'appel d'offres et la date.

Une deuxième enveloppe intérieure contenant l'offre financière et portant la mention :

<p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES N° AO 02/2018</p> <p style="text-align: center;"><u>Offres financières</u></p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Lot 1 <input type="checkbox"/> Lot 2 <input type="checkbox"/> Lot 3 (cocher le lot correspondant)</p> <p style="text-align: center;">Sous-direction des Achats et Marchés publics Commission des Marchés</p> <p style="text-align: center;">« NE PAS OUVRIR »</p>
--

- ✓ **Une enveloppe portant la mention « Offre financière »** contenant (sur une clé USB, et en format papier) l'offre financière conformément au cahier des charges ci-après et indiquera clairement les références de l'appel d'offres et la date.

Comme l'appel d'offres est alloté, les soumissionnaires doivent bien distinguer les offres techniques et les offres financières pour chaque lot soumissionné. Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus demandée ne pourra pas être acceptée.

6/ Les soumissionnaires doivent prendre toutes les dispositions requises pour que leur offre soit reçue par l'Organisation avant la date indiquée ci-dessus. Ils sont informés par ailleurs **qu'aucune offre présentée par télécopie ou de manière électronique ne pourra être acceptée.**

7/ **Les soumissions seront conformes au cahier des charges.** Toute proposition qui serait incomplète entraînerait son rejet.

8/ Tous renseignements complémentaires et précisions en réponse aux questions émises par les prestataires seront affichées :

sur le site Internet de l'Organisation internationale de la Francophonie :

<http://www.francophonie.org/-Marches-publics-69-.html>,

et sur celui de l'Institut de Francophonie pour le développement durable :

<http://www.ifdd.francophonie.org/ifdd/nouvelles.php>.

De plus, elles seront envoyées par courrier électronique à chaque soumissionnaire ayant transmis son adresse électronique à :

aof-02-2018@diffusion.francophonie.org

9/ La soumission agréée fera l'objet d'un contrat entre l'OIF et le(s) prestataire(s) retenu(s) et aucun soumissionnaire ne pourra être considéré comme retenu sans qu'il en ait été avisé par écrit.

1 CLAUSES GENERALES

Article 1 : Les soumissionnaires ne devront pas se trouver en situation de conflit d'intérêt par rapport à cet appel d'offres et devront préciser les liens contractuels qu'ils ont pu entretenir avec l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Article 2 : Les prestations seront effectuées selon le cahier des charges, celui-ci faisant partie intégrante du présent appel d'offres.

Article 3 : Les soumissions doivent comporter les indications suivantes :

1. pour l'offre technique : la désignation précise des prestations conformément au cahier des charges et aux clauses particulières qui suivent les présentes clauses générales ;
2. pour l'offre financière : le montant hors taxes de la soumission. Doit être fournie également toute autre donnée financière demandée par les clauses particulières du cahier des charges ;
3. la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.

Article 4 : Le soumissionnaire est tenu de fournir une documentation relative à son entreprise, et notamment en :

- indiquant la situation fiscale et sociale de son entreprise et en justifiant de la régularité de la situation administrative au regard de la législation et de la réglementation sociale et fiscale de son pays ;
- identifiant la forme juridique de son entreprise et en indiquant le nom de la personne physique ayant le pouvoir d'engager celle-ci ;
- indiquant les numéros d'enregistrement aux registres professionnels ;
- fournissant le chiffre d'affaires hors taxes (HT) des trois derniers exercices clos ;
- fournissant les références éventuelles d'un certificat professionnel en état de validité, correspondant aux normes définies par un organisme professionnel de qualification adapté à la prestation, objet de ce marché ;
- joignant une déclaration spécifiant si le soumissionnaire est en redressement judiciaire ou non ;
- spécifiant l'équipement technique, les moyens d'étude et de recherche, les ressources humaines susceptibles d'être mobilisées pour la réalisation des prestations afférentes à cet appel d'offres ;
- fournissant une liste de références professionnelles et de références relatives à l'exécution de marchés comparables à celui pour lequel il soumissionne.

Les soumissionnaires peuvent utiliser des bordereaux récapitulatifs de ces renseignements, lorsque ceux-ci existent dans leur pays.

Article 5 : Sera retenu le soumissionnaire qui aura fait la meilleure offre selon une analyse qualité-prix.

Article 6 : En cas de prestation supplémentaire, le contrat peut faire l'objet d'un avenant aux mêmes conditions, par accord entre l'OIF et le prestataire.

Article 7 : L'OIF se réserve le droit de résilier le contrat dans les conditions suivantes :

- a) en cas d'inexécution même partielle des prestations sollicitées, la résiliation est prononcée huit (8) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans